AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -7-9-73 573965

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

Cité Administrative – 67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. 34-14-63 - Poste 93

ABONNEMENT ANNUEL 30 F

C. C. P. STRASBOURG 55-08-00 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, Rue des Mineurs
67070 STRASBOURG-CEDEX

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Supplément n° 1 au Bulletin n° 156 du mois de Septembre 1973 — 6 Septembre 1973

/ARBRES FRUITIERS/

- POMMIER - POIRIER -

MALADIES DE CONSERVATION

Jusqu'à présent, il a généralement été admis que le dernier traitement visant la protection des fruits contre les maladies de conservation, devait se situer juste avant la récolte.

La plupart de nos arboriculteurs exportant une partie de leur récolte vers la République Fédérale d'Allemagne, nous jugeons nécessaire de leur indiquer la législation actuellement en vigueur dans ce pays, en ce qui concerne les résidus sur les fruits après récolte.

Seuls, les traitements de pré-cueillette sont autorisés, en respectant rigoureusement les délais d'emploi avant la récolte. Les produits suivants nous ont été mentionnés avec les délais d'emploi de :

- Captane - folpel	: délai d'emploi :	3 jours avant la récolte.
- Euparène	: " " :	7 " " "
- Thirame	: " " :	10 " " "
- Bénomyl - thiabendazole	: " " :	7 " " "

Le trempage des fruits au moment de la récolte, dans des solutions fongicides à base de thiabendazole ou de bénomyl n'est pas autorisé.

Pour les fruits ne partant pas à l'exportation, la législation française autorise les traitements de conservation après récolte, par trempage ou aspersion des fruits, avec une solution à base de thiabendazole, à la dose de 270 g par hectolitre d'eau, ou par recouvrement au moyen d'une pellicule de cire autorisée, à laquelle a été incorporé le thiabendazole. Dans ce cas, au moment de la mise des fruits dans le commerce, le taux résiduel du fongicide autorisé ne doit pas dépasser 6 mg par kg de fruits entiers.

De plus, le traitement doit être indiqué :

- Dans le commerce de gros : sur les factures et sur une face extérieure de l'emballage, par la mention "Conservé au moyen de thiabendazole".

.../...

276

- Dans le commerce de détail : par une indication visible assurant de manière non équivoque l'information du consommateur, par la mention "Conservé au moyen de substances agréées", inscrite sur une pancarte placée au-dessus des fruits mis en vente.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Les dégâts causés par les chenilles issues de la génération estivale sont notables, dans les vergers où les traitements ont été négligés.

Par contre, les attaques sont pratiquement nulles dans les vergers traités selon nos indications.

Les vols de cette génération estivale se sont pratiquement terminés le 13 Août (contrôle par pièges sexuels).

En fonction de la durée de vie des papillons, qui a été réduite par le temps sec et chaud que nous avons connu dans la deuxième quinzaine du mois d'Août (qui se poursuit d'ailleurs actuellement) et de la rémanence des insecticides appliqués lors du dernier traitement, il nous paraît inutile de conseiller le renouvellement de la protection des vergers contre ce ravageur.

/ TOUTES ESSENCES /

ARAIGNEES ROUGES

Les conditions climatiques restent très favorables à l'évolution des Tétranyques.

Dans bien des vergers, la lutte contre ces acariens a été négligée. Il est vivement recommandé d'intervenir de toute urgence, en tenant compte du délai d'emploi avant récolte, du produit mis en oeuvre.

/ GRANDES CULTURES /

- HOUBLON -

MILDIOU

Les fortes rosées enregistrées au cours de ces derniers jours, sont à même de favoriser l'apparition de Mildiou tardif sur cônes.

En conséquence, un dernier traitement fongicide devrait être effectué dès réception de la présente Note, dans toutes les houblonnières ou partie de houblonnière déjà récoltée, où la cueillette n'est prévue que dans 8 à 10 jours.

PUCERONS - ARAIGNEES ROUGES

Suivre l'évolution de ces ravageurs et intervenir si nécessaire, dans les houblonnières devant être récoltées tardivement.

En raison des délais d'emploi avant récolte, seul le malathion (Pucerons et Acariens) ou le dichlorvos (Pucerons uniquement) pourrait être utilisé.

- BETTERAVES INDUSTRIELLES -

CERCOSPORIOSE

L'évolution de la Cercosporiose a été lente au cours du mois d'Août et sa présence est très inégale d'une parcelle à l'autre.

.../...

CULTURES FRUITIERES

Carpocapse des Pommes et des Poires

Aucune nymphose n'ayant été constatée, les risques d'un deuxième vol sont donc désormais exclus. En conséquence, il est inutile de traiter.

Tavelures du Poirier et du Pommier - Maladies de conservation

Maintenir la protection en utilisant de préférence, les produits mentionnés dans le bulletin du 22 août 1973.

Les Ingénieurs d'Agronomie
Chargés des Avertissements Agricoles

G. PORTIER et P. CORBIN

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription

G. COUTIERE.

Dernière note : Supplément N° 1 au Bulletin N° 155 du 22 août 1973.

TIRAGE DU 6 SEPTEMBRE 1973

277